

AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire des Patriotes

Avis est par la présente donné que le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes a adopté, lors de sa séance du 30 mai 2023, le règlement suivant :

« Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves »

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Bruno-de-Montarville,
ce 29 août 2023.

Catherine Houpert, secrétaire générale